

Il y aura toujours des Français pour trahir la France

MACRON, INVENTEUR D'HISTOIRE!



Je me souviendrai toujours de la réponse que me fit le colonel Gardes, à Alger, début 1961, alors que l'OAS venait à peine de se manifester et que je ne pouvais croire que des Français, des « barbouzes », pourraient venir assassiner d'autres Français parce qu'ils voulaient uniquement que l'Algérie reste française :

– «Tu crois ça ? On trouve toujours des Français pour accomplir les actes les plus dégueulasses soit pour de l'argent, soit pour le pouvoir, soit par idéal personnel. Ne l'a-t-on pas vu lors de la dernière guerre : Il a fallu

combien de temps pour que les communistes cessent de collaborer avec l'ennemi ? Combien de Français ont collaboré avec l'occupant allemand ? Combien ont dénoncé des résistants, livrés des juifs ? Et depuis le début de la guerre d'Algérie, combien de Français ont récolté des fonds pour le F.L.N., livré des armes, fabriqué et posé des bombes. Combien ? Alors tu peux en être certain, on en trouvera des tas pour venir foutre la merde ici et essayer de nous éliminer physiquement, sous des couvertures officieuses ou officielles».

C'est toujours d'actualité !

Le 24 février 1960, le réseau des « Porteurs de valises », organisé par Francis Jeanson et son bras droit, le communiste, anticolonialiste et activiste, Henri Curiel, fils de banquier, chargé du transfert des fonds entre la France et la Suisse et de l'achat des armes de guerre et des explosifs, qui serviront à assassiner nos soldats, vos enfants et nos enfants, était démantelé.

Il s'agissait véritablement d'une cinquième colonne composée de communistes, gauchistes, syndicalistes, trotskistes, de nombreux artistes, intellectuels, etc.

Depuis le 2 octobre 1957 il avait été mis en place pour apporter un soutien au FLN. Ses missions :

*Fournir des hébergements. (*Héberger un algérien, ce n'est pas aider le FLN, c'est soustraire un homme à l'arrestation et à la torture*). Dixit Francis Jeanson.

*Recherche de planques et de véhicules sûrs.

*Franchissement des frontières.

*Collecter, transporter et transférer des fonds. (*Des sommes énormes recueillies par racket organisé contre les 400.000 Algériens travaillant en France, tous taxés de gré ou de force : 2000 francs (1957) pour les salariés et un pourcentage*

sur le CA pour les commerçants, artisans, professions libérales, trafic de drogue, bordels, tripots de jeux, bonneteau, etc. Chaque mois de 400 à 500 millions. 1% de ces sommes était alloué aux porteurs et les permanents : Jeanson, Curiel, Bolo, Cuena, etc. recevaient un salaire de 75.000 francs/mois.)

*Fournir des faux papiers aux agents ennemis opérant en métropole.

*Achat d'armes et d'explosifs.

*Recrutement continu de complices de nos ennemis, le FLN.

« *Si nous avions pu passer des petites annonces nous aurions refusé du monde* ». Dixit Francis Jeanson.

Il est vrai que du monde il n'en manquait pas pour planquer les terroristes et « porter les valises », surtout dans le milieu des artistes : (*Liste non-exhaustive*) Serge Reggiani, Roger Pigaut, Jacques Charby, André Thorent, Paul Crochet, Jacques Trebout, Raoul Sangla, Georges Arnaud (Le salaire de la peur), Georgina Dufoix, Paul-Marie de la Gorce, Michel Rocard, Jean Daniel, Roland Castro, Hervé Bourges, Alain Geismar, Bernard Kouchner, Henri Alleg, Georges Suffert, Jacques Vergès, Hélène Cuena, Jacques Rispaill, Christian Nucci, Michel Pezet, Pierre Vidal-Naquet, Françoise Sagan, docteur Chaulet, Professeurs D'Alsace et Veullay, prêtres de la mission de France, les abbés Mamet, Davezies, Boudouresque, etc.

Le procès débuta le 5 septembre 1960.

Comparaissaient 18 Français et 6 Algériens.

Furent prononcées 15 condamnations à 10 ans de prison, maximum de la peine.

Trois autres à 5 ans, 3 ans et 8 mois et 9 acquittements.

La plupart seront libérés lors des « accords d'Évian » sur exigence des représentants algériens du FLN.

En fuite à l'étranger, Francis Jeanson sera jugé par contumace en octobre 1960. Coupable de haute trahison il sera condamné à 10 années de réclusion criminelle.

Il sera amnistié en 1966.

Francis Jeanson se défend d'avoir trahi la France. Il se justifie par fidélité aux idéaux sur lesquels, selon lui, doivent s'appuyer les Français. Les départements d'Algérie, dit-il, ne sont pas soumis aux lois de la République. Il faut soutenir la juste cause du mouvement national algérien.

Immédiatement les intellectuels et artistes de gauche apportent leur total soutien et Maurice Blanchet rédige le « Manifeste des 121 » : *« Nous jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien. Nous jugeons justifié la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français ».*

Suivent les signatures de : J.P.Sartre, Simone de Beauvoir, André Breton, Pierre Boulez, François Truffaut, Danièle Delorme, Françoise Sagan, Catherine Sauvage, Alain Cuny, Alain Resnais, Simone Signoret, André Mandouze, Florence Malraux et j'en oublie 108 autres.

Après l'indépendance de l'Algérie, certains de ces « porteurs de valises » rejoignent l'Algérie, espérant une reconnaissance.

Francis Jeanson choisira de rester en France. Il décèdera le 2 août 2009 à Arès, Bassin d'Arcachon en Aquitaine.

Le colonel Gardes avait raison : il y a toujours eu et il y aura toujours des Français pour trahir la France, pactiser et porter aide et assistance à ses ennemis.

Manuel Gomez